

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 14 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux - Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Discussion avec l'administratrice concernant les listes de présences et les raisons d'absence. Observations: - Le groupe faisait des jeux libres, ils ont mangé leur collation et ont fait une sieste. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.
--

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 décembre 2022

Date

original signé par

Naomie Levesque Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 décembre 2022

Date